

Conseil Interrégional des Chambres des Métiers de la Grande Région (CICM)

FRONTIÈRE	France-Allemagne, France-Luxembourg, France-Belgique
TERRITOIRE	Grande Région
DATE DE CRÉATION	1989
PARTENAIRES	CMA Moselle, CMA Meurthe-et-Moselle, CMA Meuse, CMA Vosges, Chambre régionale des Métiers et de l'Artisanat de Lorraine, Union des classes moyennes de Belgique (UCM), Chambre des Métiers du Grand-Duché de Luxembourg, Handwerkskammer des Saarlandes, Handwerkskammer Trier, Handwerkskammer der Pfalz, Handwerkskammer Koblenz, Handwerkskammer Rheinhessen
OBJECTIF	Représentation commune des PME artisanales
ACTIVITÉ PRINCIPALE	Mise en réseau des services d'assistance-conseil et développement d'initiatives pour le rapprochement des conditions cadres en Grande Région

QUELLES SONT SES MISSIONS ?

Le Conseil Interrégional des Chambres des Métiers de la Grande Région (CICM) a été créé en 1989 et compte à ce jour douze membres¹²⁶.

Il constitue une représentation commune des quelques 170 000 entreprises artisanales de l'espace grand-régional, de leurs 700 000 salariés et 50 000 apprentis.

Siégeant à Luxembourg, avec un secrétariat général situé auprès de la Chambre des Métiers de Luxembourg, le CICM est géré par un comité constitué du Président, de cinq Vice-Présidents et du Secrétaire Général.

LE CICM AGIT POUR :

- la représentation des intérêts de l'artisanat grand-régional auprès des autorités régionales, nationales et européennes ;
- le développement d'initiatives pour le rapprochement des conditions cadres dans la Grande Région ;
- la mise en réseau de services d'assistance-conseil pour l'artisanat pour promouvoir les activités transfrontalières ;
- l'élaboration commune de solutions aux problèmes existants et de propositions visant à une amélioration de la situation économique des entreprises artisanales de la Grande Région ;
- l'intensification des échanges d'informations et d'expériences.



Assemblée générale du CICM en juin 2014

¹²⁶ Voir encadré